

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2022

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, MISSAULT Marie-Pierre, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, BUFFARD Gilbert, BOISSAVIT Valérie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, RIEU Quentin, WHYTE Muriel, BAILLET Nathalie, NEVERS Juliette

SECRETAIRE : Muriel WHYTE

Didier GACHON ayant fait des remarques sur la rédaction du compte rendu du 1^{er} juillet il sera voté ultérieurement après rectifications.

1. Lignes Directrices de Gestion :

Madame le Maire indique que la loi prévoit que chaque collectivité territoriale doit établir ses Lignes Directrices de Gestion pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Un document a été élaboré qui définit les actions mises en place en matière de gestion des effectifs, le temps de travail, les mouvements, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, la protection et actions sociales, l'égalité professionnelle, la valorisation et promotion des parcours professionnels.

Elle donne lecture des grandes lignes du document et signale qu'il est nécessaire de saisir le Comité Technique du CDG afin de valider les LDG proposées par la commune.

Au retour de l'avis un arrêté du Maire sera pris.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), pour transmettre le document présenté à la saisine du Comité Technique du CDG.

2. Ratios promus/promouvables et tableau des effectifs :

Madame le Maire indique qu'afin de mettre en place les orientations en matière de promotion prévues au LDG, il est nécessaire de délibérer sur les ratios promus/promouvables.

En effet, l'avancement de grade est déterminé sur la base d'un taux de promotion fixé par la collectivité, après avis du Comité Technique du CDG.

Il s'agit de fixer le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Elle rappelle le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), de fixer à 100 % le taux des ratios pour tous les grades présents dans la commune.

3. Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal (sauf Alain BOUSSARIE et Gilbert BUFFARD, Présidents d'associations, qui sont sortis de la salle) vote les subventions suivant le tableau ci-joint :

ASSOCIATION	VOTE
Football ASNSP	2 200,00 €
Club Pleine Forme Spardocien	600,00 €
Association des Randonneurs	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 300,00 €
Société de Chasse	500,00 €
Club "Les Blés d'Or"	250,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
Jumelage "Sainte Mélanie"	500,00 €
Association "Musique en Herbe"	500,00 €
Amicale Laïque	300,00 €
Club de Judo	600,00 €
Donneurs de Sang	300,00 €
La Roue Libre Spardocienne	400,00 €
Club de Pétanque	1 000,00 €
Club de Boxe	500,00 €
Club Loisirs et Créations	200,00 €
FNATH	50,00 €
Mémoire de la Déportation	50,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Association "Alzheimer"	100,00 €
Ligue contre le Cancer	80,00 €
SOS Chats Libres	50,00 €
"Musique et Patrimoine Vivants"	200,00 €

Pour rappel les subventions suivantes ont déjà été votées et mandatées au cours de l'année 2022 :

- SOS Chats Libres : 1 000 euros
- Les Clowns à l'Hôpital : 300 euros
- Raid UNSS : 400 euros

4. City Park : attribution du marché de travaux :

Madame le Maire donne lecture des analyses des offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), d'attribuer le marché de travaux suivants les conditions suivantes :

Lot 1 : EUROVIA Aquitaine : 37 980,03 HT

Lot 2 : SARL Auvergne Sports Nature Equipements : 52 443,00 HT (offre avec variante)

Madame le Maire indique que :

- la DETR est accordée pour 19 899,50,
- la subvention Conseil Départemental accordée pour 19 899,50
- la CAF accorde 26 000 euros

5. Tarifs cantine :

Le Conseil Municipal décide de fixer à l'unanimité des présents (15 voix « Pour ») comme suit les prix à compter du 01.01.2023 :

Enfants : **3,10 €** (au lieu de 3,00 €)

Adultes : **5,00 €** (au lieu de 4,80 €)

Stagiaires - élèves : **3,50 €**

6. Redevances d'occupation du domaine public :

Madame le Maire donne lecture du courrier du SDE 24 informant la collectivité qu'ENEDIS est redevable à la commune de la somme forfaitaire de 221 euros pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (somme forfaitaire attribuée aux communes de moins de 2000 habitants).

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), pour encaisser cette somme de 221 euros d'ENEDIS.

Le Conseil décide par ailleurs, à l'unanimité des présents, de prendre une délibération générale pour les redevances d'occupation du domaine public (réseau d'électricité, de télécommunications etc...)

7. Désignation d'un correspondant « Incendie et secours » :

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'UDM indiquant que le Conseil Municipal doit désigner un correspondant « incendie et secours » avant le 1^{er} novembre 2022.

Marie-Pierre MISSAULT étant la seule à se proposer est désignée.

8. Information décisions modificatives :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 9 août 2022 elle a prélevé la somme de 100 euros en fonctionnement sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) du Budget de la Caisse des Ecoles pour le verser à l'article 627 (services bancaires et assimilés). Ceci afin de régler des frais TIPI.

9. CLECT : Rapport définitif 2022 :

Madame le Maire donne lecture du rapport définitif de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), donne son accord à ce rapport.

10. Rapport d'activités 2021 de la CCPN :

Madame Maire rappelle que le document a été envoyé avec la convocation du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour ») donne son accord au rapport d'activités 2021.

11. Modifications des statuts du SDE 24 :

Madame le Maire donne lecture de la proposition de modifications des statuts du SDE 24.

Les modifications portent notamment sur :

- La transformation en syndicat mixte fermé,
- La réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (15 voix « Pour »), donne son accord aux modifications des statuts du SDE 24.

12. Point sur la rentrée des classes :

Muriel WHYTE indique que la rentrée s'est bien passée et donne les effectifs par classe :

TPS - PS (Luc BOULANGER) : 17 élèves

MS - GS (Elisabeth ESCLAVARD) : 23 élèves

CP : (Nathalie ROUSSARIE) : 11 élèves

CE1 : (Tiphaine OLIVEIRO) : 18 élèves

CE2 : (Chrystelle BELLANGER à St Front) : 22 élèves

CM1- CM2 (Justine BLANCHARD à St Front) : 26 élèves

La séance est levée à 22 h 32